

souvent altérée. Le P. Dalalande a le courage de préconiser une restauration de l'authentique grégorien, celle même qu'eussent opérée les premiers compilateurs dominicains s'il avaient disposé des moyens critiques et de l'information historique que nous possédons.

Pour le Grégorianiste, le livre offre l'immense avantage de montrer en détail, par un nombre important de restitutions étalées sous les yeux du lecteur, comment on peut aujourd'hui procéder à une édition critique de l'authentique grégorien, ce que n'a pu faire la commission vaticane de 1906, faute de documentation, de méthode critique et de temps. L'auteur emploie uniquement les procédés critiques, mais il n'a pas de peine dans ses commentaires esthétiques, très objectifs, à montrer combien la version ainsi obtenue l'emporte sur toutes les autres pour la modulation et l'expression. Il note en passant que le texte de l'édition vaticane, tout en pouvant être très amélioré, n'est pas mauvais dans l'ensemble.

Pour le Prémontré l'intérêt n'est pas médiocre. L'auteur qui cite le texte d'Humbert de Romans (p. 10) marquant ce que S. Dominique a emprunté à Prémontré dans ses constitutions s'est demandé naturellement si les Prêcheurs n'avaient pas subi aussi l'influence du chant prémontré. Il n'en voit aucune trace, du moins dans la tradition prémontrée qu'il a pu étudier (p. 220). D'autre part il est assez instructif de comparer la restitution critique proposée du chant grégorien au manuscrit prémontré de Londres Ellis 114 cité par l'auteur dans ses tableaux, manuscrit qui n'a d'ailleurs aucune homogénéité, où la même pièce est souvent transcrite avec des variantes importantes. Entre autres choses, on constate aisément combien l'attirance continuelle au demi-ton supérieur (du si au do, du mi au fa, du la au si b), annonce de la tonalité moderne, nuit à la délicatesse exquise du prototype pour ne donner qu'un peu de facilité d'exécution. L'ouvrage signale aussi l'importance des manuscrits prémontrés sur la question du chromatisme (p. 226 et 235).

Mondaye.

fr. François PETIT.

* * *

GEORG SCHREIBER, *Gemeinschaften des Mittelalters. Recht und Verfassung. Kult und Frömmigkeit*. (Gesammelte Abhandlungen, Bd. I.) Münster in W., Regensburg, 1948, in-8° XV-488 p., 1 pl.

On a pu constater que la recherche scientifique s'est occupée ces

derniers temps des origines de l'ordre de Prémontré et de son organisation juridique primitive. Des études sur la grande époque des chanoines réguliers, comme la récente découverte de documents législatifs cisterciens, en ont fourni l'occasion. En plus, quelques ouvrages de vulgarisation ont souligné l'actualité de la synthèse prémontrée qui harmonise « monasterium » et ministère paroissial. Dans ces circonstances la réédition des articles consacrés par Mgr. Schreiber à l'étude des associations médiévales ne peut que nous réjouir. Non pas, parce que le recueil nous apporte du nouveau — car presque toutes les études groupées ici, ont paru antérieurement dans des revues d'histoire ou de droit — mais parce qu'il vient, lui aussi, animer la question des origines de Prémontré.

L'organisation juridique des grands Ordres religieux préfranciscains intéresse Mgr. Schreiber depuis longtemps. En 1910 déjà son « Kurie und Kloster im 12. Jahrhundert », oeuvre devenue désormais classique, publiait les résultats d'une patiente analyse des privilèges pontificaux concernant l'exemption des réguliers. En même temps il continuait les explorations, commencées par le Prof. Ulrich Stutz, sur le terrain récemment défriché des « Eigenkirchen ». Ni dans « Kurie und Kloster », ni dans ses études ultérieures Mgr. Schreiber a voulu résoudre définitivement les difficultés et doutes qui voilent les origines de l'Ordre, mais il a tracé, en maître, le cadre dans lequel la fondation et la croissance du jeune Ordre se sont déroulées. Car de l'amas d'une documentation abondante : cartulaires, rituels, chartes, notices, etc., il a fait revivre la société religieuse et profane, du haut moyen-âge français.

L'histoire de l'évolution des sociétés religieuses en Occident met toujours en relief les divergeances avec Byzance. Dans le monachisme byzantin c'est surtout l'élément passif, contemplatif qui domine. En Occident au contraire, des groupements monastiques et canoniales ont remplacé, au XII^e siècle, les monastère et les canones isolés et ont déployé une activité considérable dont le premier bénéficiaire fut la paroisse.

Voilà la thème dominant, dont on retrouve les différentes facettes dans les articles contenus dans *Gemeinschaften des Mittelalters*.

Le premier article nous conduit à Byzance. *Byzantinisches und abendländisches Hospital. Zur Spitalordnung des Pantokrator und zur byzantinischen Medizin* (dont quelques fragments seulement ont été publiés dans le *Byzantinische Zeitschrift*, 42 (1944), p. 116-149) décrit l'organisation juridique et économique du « Xenodochium » annexé au monastère du Pantokrator à Byzance.

En Occident c'est Cluny qui ouvre la série des grands groupements monastiques. (Voir les articles : *Zur cluniacensischen Reform* (ZSRG 32, Kan. Abt. I (1911) p. 356-268); *Kirchliches Abgabewesen an französischen Eigenkirchen aus Anlaß von Ordalien* (ZSRG 36, Kan. Abt. V (1915) p. 414-438); *Mittelalterliche Segnungen und Abgaben. Brotweihe und Brotdenar* (ZSRG 63, Kan. Abt. 32 (1943) p. 191-292); voir le compte-rendu de P. E. Valvekens dans *An. Praem. XX-XXI* (1944-45) p. 172-174); *Vorfranziskanisches Genossenschaftswesen* (Zeitschrift für Kirchengeschichte, 62 (1943-44) p. 35-71). Ce célèbre monastère bourguignon qui a hérité de Benoît d'Aniane son esprit combattif, s'est mêlé aux problèmes cruciaux de son époque. L'influence germanique sur le droit de l'église avait eu des conséquences néfastes : les laïques s'étaient intrus dans le gouvernement de l'église et l'esprit de lucre avait pris la place de la vraie religion. Alors Cluny a pris la tâche de libérer les « Eigenkirchen » des mains profanes pour les reporter d'article de commerce au niveau du spirituel et du sacré. Il a néanmoins pas changé les relations de propriété qui liaient ces églises à leur possesseur. La « Eigenkirche » a fait son entrée dans l'histoire seulement au XI^e et XII^e siècle, quand les historiographes des monastères ont dû s'en occuper à cause des multiples transferts de pareilles églises en faveur d'un monastère effectués par les seigneurs laïques. Mgr. Schreiber défend — après analyse des actes de donation — que la raison de ces transferts n'était pas l'action réformatrice grégorienne, mais bien au contraire l'application du principe fondamental du droit germanique « Gabe schielt nach Entgelt ». Par conséquent les seigneurs rendaient leurs églises à un monastère, où, comme à Cluny, le culte des défunts était très en honneur, parce que de telle façon ils pouvaient exiger en échange, une série d'offices et de messes pour le repos de leur âme et de celle de leurs ancêtres, nettement stipulée dans les documents de cession.

Outre le monastère et le donateur il y avait un troisième intéressé au transfert des « Eigenkirchen » : le prêtre déserviteur. Selon les concepts du droit germanique il appartenait à l'Eglise, et changeait par conséquent de maître en cas de cession. Sa position sociale en était néanmoins considérablement améliorée, puisque Cluny le laissait exercer son ministère sans aucune intervention de la part des moines, qui répudiaient le contact des fidèles, le moine clunisien étant l'homme des offices solennelles et longues. Cependant quelques moines étaient envoyés près des églises récemment acquises, pour

y former une petite communauté aux avant-postes, qui devait veiller sur le domaine de Cluny. Ainsi ont pris naissance les célèbres « prieurés » ou « cellae » clunisiens. Mgr. Schreiber s'en est occupé surtout dans *Cluny und die Eigenkirche* p. 89-93; 125-132 et *Vorfranziskanisches Genossenschaftswesen* p. 422-432 (ou il donne un commentaire sur la doctrine de Jean Mabillon o. s. b. concernant les « cellae »). Il faut le répéter, Cluny s'est adapté aux principes du droit canonique de son temps. Les « Eigenkirchen » arrachées aux laïques, faisaient partie du domaine de Cluny, étaient propriété privé de Cluny.

Citeaux a brusquement rejeté cette tradition d'influence germanique et a repoussé dans sa Constitution « Exordium Cisterciensis Coenobii » toute possession d'autel, d'église, de dîmes et d'oblations. Les moines gris voulaient réaliser leur idéal de la « vita apostolica » dans la pauvreté absolue, la séparation avec le monde et le travail manuel. L'auteur voit même dans cette « fiskalische Eigenkirchenpolitik », de Cluny, la raison qui a poussé Robert de Molesme à se retirer avec quelques disciples dans le désert de Citeaux (*Kirchliches Abgabewesen*, p. 198-199). Il nous semble pourtant qu'il fallait tenir compte dans cette question, des recherches sérieuses de Dom Othon Ducourneau, (*Les origines cisterciennes*, dans *Revue Mabillon*, 20 (1932) et 21 (1933)), dont l'auteur n'a pas fait mention.

Notre recueil a repris aussi les *Studien zur Exemtionsgeschichte der Zisterzienser. Zugleich ein Beitrag zur Veroneser Synode vom Jahre 1184* (ZSRG 35, Kan. Abt. IV (1914) p. 74-112). L'auteur y propose la bulle « Monasticae sinceritatis disciplinae » octroyée par le pape Lucius III, au synode de Verona de 1184, comme le document concédant le privilège de l'exemption à l'ordre cistercien. (Pour l'histoire de l'exemption de Citeaux est à consulter, Jean Berthold Mahn, *L'ordre cistercien et son gouvernement, des origines au milieu du XIII^e siècle*, 1098-1265, Paris, De Boccard, 1945).

Tandisque les moines noirs et gris ont préparé la formation de la paroisse, ce sont les chanoines réguliers qui ont joué un rôle prépondérant dans sa formation définitive. A côté de l'office du choeur et de la pauvreté apostolique, l'orientation immédiate au service des âmes est le caractéristique de ces chanoines réguliers.

Dans le plus récent article de la collection *Gregor VII, Cluny, Citeaux, Prémontré zu Eigenkirche, Parochie und Seelsorge* (p. 183-369), qui donne la synthèse de ses recherches antérieures, Mgr. Schreiber formule une remarque très à propos : « Es bedarf noch weithin der Einzelforschung von Stift zu Stift, von Bistum zu

Bistum, um bei Regularkanonikern und Norbertinern die Ausübung des pfarrlichen Tätigkeit und der Seelsorge herauszustellen. Darüber hinaus wollen jedoch Hemmungen und Reaktionen in diesen Verbänden beachtet sein, die sich angesichts der Wandelbarkeit asketischer Ideale geltend machen. So erhoben bei den Prämonstratensern des späteren Mittelalters Bedenken darüber, dass sie Seelsorge übten » (p. 360-361). Mais n'est-il pas un peu trop catégorique où il dit : « Im 12. Jahrhundert ist die Linie der hochmittelalterlichen Prämonstratenser, auf die es und hier ankommt, völlig eindeutig. Sie haben sich damals mit Norbert von Xanten zur Vita apostolica bekannt. Genau wie die Zisterzienser. Aber die monachi grisei haben die Apostolische Haltung auf die Armut und auf die Eigenarbeit eingeengt. Die Prämonstratenser gingen einen Schritt weiter. Sie haben sich aus apostolischen Prämissen auch der Seelsorge zugewandt » (p. 361). N'y avait-il pas dès le début de l'Ordre quelques divergeances entre prémontrés à l'un et à l'autre côté du Rhin ?

Puisse l'étude de cette collection du Prof. Schreiber, dont nous ne sommes pas parvenu à suggérer toutes les richesses, éveiller chez beaucoup de Prémontrés le goût des recherches approfondies et patientes concernant leur patrimoine séculaire.

Tongerlo.

Leo VAN DIJCK.

* * *

AMANCIO BLANCO DIEZ, *Un Monastero premonstratense burgalés. Abaciología de San Cristóbal de Ibeas*. (Publicaciones de la Excelentísima Diputación Provincial de Burgos, Num. 6). Burgos, Imprenta de la Excma Diputacion, s. a., 142 p.

A 15 Km. à l'est de Burgos sur la route qui mène à Logroño, se trouve un petit village de 400 habitants, Ibeas de Juarros, qui a donné son nom à la célèbre abbaye prémontrée San Cristóbal de Ibeas, aujourd'hui complètement disparue. L'invasion française, puis l'exclaustration l'avaient donné le coup mortel; le pillage des habitants enfin a fait tomber en ruine cette abbaye basque.

A part quelques brèves notices d'historiens espagnols, que M. Blanco Diez indique en tête de son volume (p. 4), la recherche historique ou archéologique ne s'est pas occupée de cet amas de ruines, qui s'appelait l'abbaye de San Cristóbal de Ibeas. L'auteur